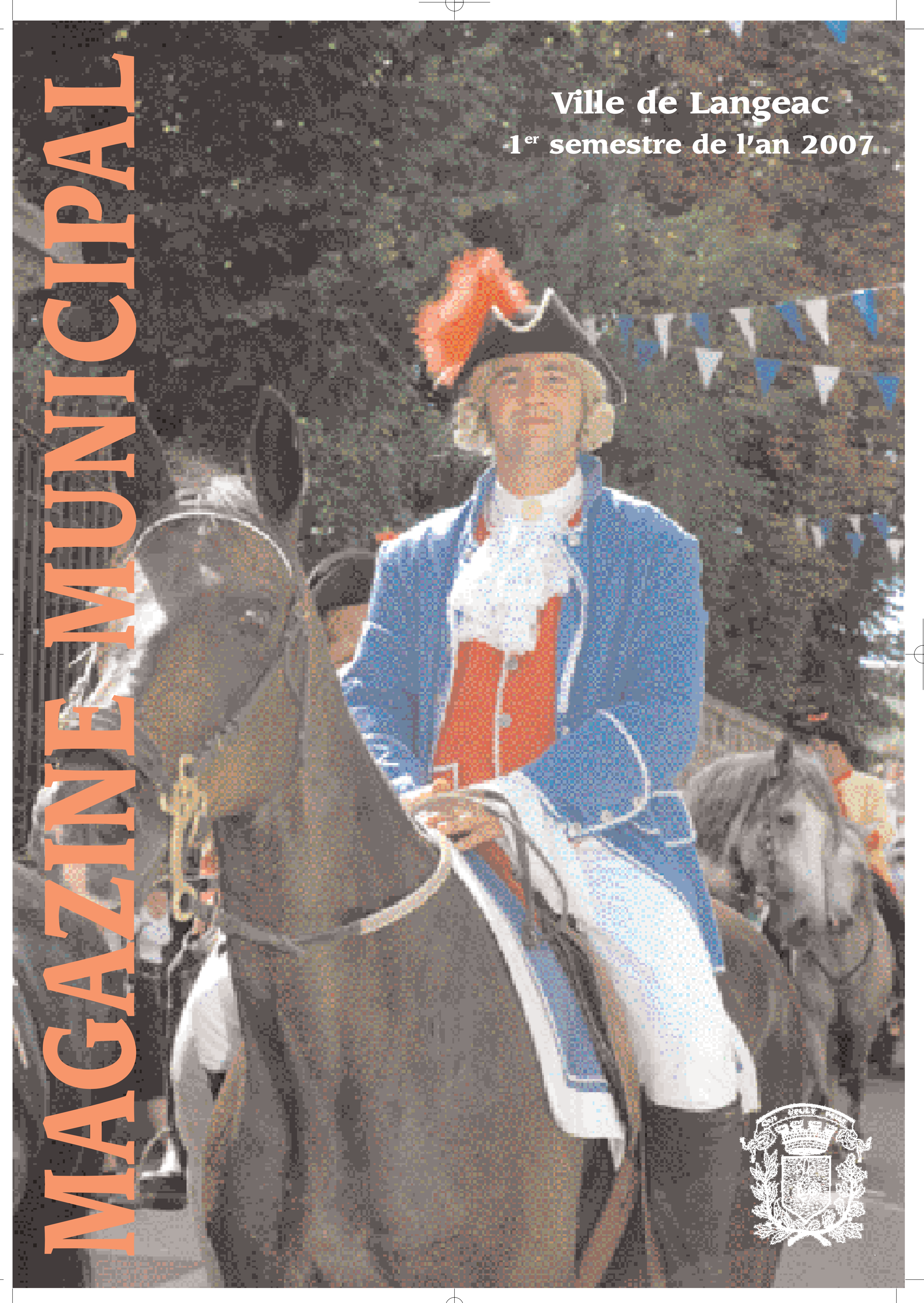
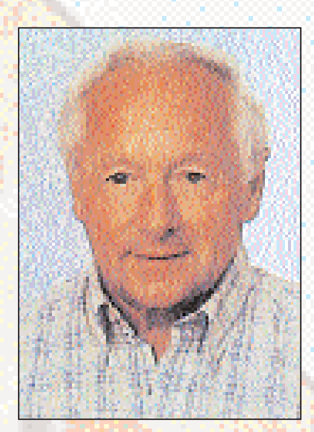

MAGAZINE MUNICIPAL
Ville de Langeac
1er semestre de l'an 2007

Sommaire

Le mot du maire

Sauvegardons notre environnement de vie...



Le message que je souhaite vous communiquer dans ce bulletin d'été concerne l'ensemble du territoire communal, ville et villages confondus.

L'environnement est « tout ce qui ce qui environne notre vie ». Langeac possède par son site lui-même, sa rivière, son climat, son patrimoine urbain, rural et naturel un environnement de qualité. Cette richesse inaliénable, bien commun et de chacun, doit être garantie par tous. Il n'appartient pas à la seule administration municipale de la préserver et de l'entretenir. Chaque citoyen, chaque usager a le devoir d'en mesurer l'intérêt et de participer à en assurer la valeur. Un faire-valoir qui nous sert d'abord à nous-mêmes dans le mieux-être et le bien vivre et qui contribue, sans aucun doute, à l'accueil de nouveaux habitants.

Langeac doit savoir s'appuyer sur cet atout pour être attractif, en présenter le bien-fondé. En misant sur la qualité environnementale, notre commune joue une carte valorisante pour son économie mais insuffisante si elle repose sur la seule nature. Encore faut-il l'accompagner d'équipements, de services, d'investissements humains et financiers pour améliorer le cadre de vie, un rôle d'aménagement de notre territoire dans lequel la Municipalité s'est largement investie. Elle s'y emploie pour adapter la cité aux conditions de son bon fonctionnement et au confort de notre quotidien.

Mais rien n'est jamais totalement terminé. Dans cette perspective, d'importants chantiers en cours d'étude restent à réaliser. Entre autres :

- la réhabilitation de quartiers et villages largement engagée depuis 25 ans
- la création d'équipements au service de la population jeune, active, retraitée
- l'imposante mise aux normes des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration
- l'amélioration qualitative des réseaux d'eau et d'électricité
- l'ouverture des espaces à urbaniser actuellement à l' étude dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La qualité de l'environnement, c'est également la relation humaine. Même si la commune apporte son concours et son soutien aux associations par l'animation, le service à la personne, le principal appartient à chacun par la pratique du respect mutuel dans la vie de chaque jour. La Mairie est un poste d'observation (et souvent de médiation) pour juger de certains comportements conflictuels injustifiés. Les conflits de voisinage pourraient souvent être évités si davantage de considération humaine était observée.

Un effort pour rendre notre environnement encore meilleur, tel est le souhait du Maire, partagé très certainement par la grande majorité d'entre vous. Merci.

Guy VISSAC
Maire de Langeac

LE MAGAZINE MUNICIPAL DE LANGEAC
Journal semestriel édité par la commune de Langeac (43)
Directeur de la publication : Guy Vissac, maire de Langeac
Coordination : Jean-Pierre Bouet - Isabelle Romano-Philippon - Anna-Paula Marquès-Aldon
Crédit photos : Hervé Chevalier, Club Sun Photo Michel Peyron, Mémorial Lafayette, SMAT Haut-Allier, Ville de Langeac - Couverture : photo Michel Peyron
Mise en page, impression : GRAAL IMPRIM' - 04 71 09 18 42

Editorial



Avenue Carnot/Route de Pinols

Les réseaux d'eau pluviale et d'assainissement sont en cours d'achèvement. La voie a été réouverte selon les prévisions, le 27 avril 2007.

La construction du bassin d'écrêtement d'orage, retardée par les conditions météos des mois de juin et juillet, sera réalisée dans l'été. Dans le même temps, seront effectués les travaux de mise en eau de la fontaine des Capucins installée à l'entrée de la rue Lafayette et d'éclairage de la lampe des mineurs via l'entreprise Chopy.

L'ensemble de l'opération qui concernait la route de Pinols et les abords du giratoire des Capucins sera ainsi terminé.



Récapitulatif des travaux réalisés par les deux entreprises altiligériennes SDRTP (Montregard) et SCREG Sud Est (Grenier Montgon) :

Assainissement	225 522 €
Eau potable	32 804 €
Voirie et divers	196 993 €
Aménagements pour personnes à mobilité réduite	60 822 €

A propos de la fontaine des Capucins

La fontaine des Capucins n'en est pas à son premier déménagement. Retour en arrière. 9 mars 1836 : le Conseil municipal prévoit la création d'une nouvelle fontaine à Langeac ; le 21 août 1853, le Maire est alors Pierre Gallice, il est question de « concéder aux enchères une fontaine existante dans l'ancien enclos des capucins, et qui n'offre qu'un petit volume d'eau et pour quelques voisins, et permettrait d'établir une autre fontaine place des capucins dont toute une population pourrait profiter. » Le 18 décembre de la même année, on procède à une enquête de commodo et incommodo relative à la vente de ladite fontaine. « Ont comparu Antoine Sicard, Mathieu Joumard et Vital Villevielle opposants à la vente. Du quartier des capucins ont approuvé cette vente : Joseph Galvier et Jean Geneix à condition d'avoir l'autre fontaine sur la place des chevaux ou des capucins en même temps. La fontaine actuelle est dangereuse, il faut descendre des escaliers… et il y a eu des chutes. Aucune bête ne peut aller boire dans le petit bassin adjacent. » 28 autres personnes s'ajoutent à cette proposition plus quatre « attardés » parmi lesquels M. Dourdilly arguant que « cette fontaine en ce lieu sera un agrément pour la ville ».
29 décembre 1853, l'estimation des communaux fait apparaître « une fontaine sise dans l'enclos dit des capucins de 75 centiares. 1000 frs. »
Une délibération municipale du 2 janvier 1854 revient à nouveau sur l'affectation de la vente de communaux au rétablissement de la fontaine « sur la place des capucins - un quartier populeux - où elle est depuis longtemps désirée…». Un atelier de travail s'occupera « des fouilles propres à découvrir les sources dont les eaux doivent être recueillies pour l'alimentation de la fontaine et de creuser les fossés dans lesquels reposeront les tuyaux de conduite ». On reparle de la fontaine en août de la même année. Le temps passe. Le 21 août 1892, une commission est nommée pour la création de fontaines à Langeac et dans les environs. Les choses se précisent véritablement en 1912 avec la décision d'alimenter la ville en eau potable. Le 18 février, un crédit de 225 000 francs est ouvert pour la subvention des fontaines. Un an plus tard, les travaux d'adduction d'eau sont terminés. Une concession entre la ville et les abonnés est établie en mars 1913. La guerre arrête tout. Sur une carte postale de 1920 on n'aperçoit pas encore la fontaine des Capucins mais sur la seconde, datée de 1928, ô surprise elle est enfin là !



(Sources : Archives départementales de la Haute-Loire ; nos vifs remerciements à M. Robert TARDIEU)

La lampe des mineurs

Réalisée par les Ateliers Langeadois le 25 avril 1997, sur le modèle des lampes utilisées dans les mines de charbon du bassin (et non pas celles qui servaient dans les mines de spath-fluor telle que Langeac à partir de 1920), elle redevient le signal (lumineux) marquant le rassemblement des mineurs qui prenaient le car du matin pour Chambaret ou Marsanges.





Camping

Amélioration et rénovation des HLL et mobil-homes étaient au programme.

Les travaux d'un montant global de 165 000 € ont été réceptionnés en mai :
- réaménagement des 16 chalets-bois (restructuration des cuisines et salles de bains, plomberie, installations de prises électriques, changement des sols, de l'électro-ménager, reprise des lasures et menuiseries extérieures)
- finition des terrasses des chalets mobiles (entourages inférieurs des 10 structures).

Circulation des personnes à mobilité réduite

Les phases 2 et 3 sont enclenchées :
- depuis le Rond-point des Capucins jusqu'aux Hauts de Bellevue
- du Foyer La Chalède au centre ville avec aménagements de passages piétons adaptés, franchissement et reprise de trottoirs. Les trottoirs de l'avenue de Lattre seront sécurisés et le stationnement réorganisé.

Espaces verts

L'équipe des espaces verts municipaux a travaillé à l'**aménagement du lotissement des Hauts de Bellevue :**
- Plantation d'arbres de différentes essences (poirier à fleurs et érable champêtre sur la partie haute, érable pyramidal et arbustes - spirée et photinia - près du coin repos proche de la route de Chadernac , charmille et érable pyramidal en écran sur la partie basse)
- Engazonnement de 1800 m² de terrain effectué début avril, à la suite des travaux de voirie et d'entrée des lots.

Pour le reste :
- Erables et acacias sont venus renforcer les plantations du camping
- La petite partie engazonnée devant la Poste a été reprise après les travaux de l'avenue Carnot
- des remplacements saisonniers d'arbustes à fleurs, deutzia, spirée, pommier, seringa, cotonéaster… ont été effectués au stade et sur la déviation. Ceci sans compter le **fleurissement annuel** qui nécessite, outre les 4 agents du service, l'aide de 2 apprentis spécialisés en travaux horticoles et paysagers et d'un saisonnier pour la préparation et l'installation de quelques 90 suspensions, 7 833 fleurs annuelles et 6 499 bi-annuelles, ainsi que l'entretien des 961 rosiers, 2 900 m de haies, 1067 arbres, 8 813 m² de massifs et arbustes et 43 990 m² de gazon actuellement répertoriés sur la commune.

  Le jury du Concours régional de fleurissement est passé le 3 juillet, celui des Maisons fleuries début août, résultats à la rentrée !







Gaz

La tranche 2007 a démarré en juin avec une extension prévue de 4,5 km de canalisation : rue du 11 Novembre et adjacentes, rue Jean Bouin, avenue de l'Europe, en centre ville (rue Lamothe et Quai Voltaire), avenue Jean-Jaurès, rue Pierre Sémard, Jean Moulin et rue de la Magnanerie, rue St Roch, Coursière de Bellevue et rue Bel Air. Les espaces communaux du Moulin, de la salle des Fêtes et de la résidence Danton (ancienne Gendarmerie) seront raccordés en même temps.

Actualité / Tour de ville





Lotissement Hauts de Bellevue

Lots à vendre

N° 1	550 m2	11 161 €	N° 13	663 m2	17 546 €
N° 6	890 m2	18 723 €	N° 14	622 m2	16 878 €
N° 7	639 m2	16 697 €	N° 15	630 m2	18 150 €
N° 8	536 m2	12 569 €	N° 16	738 m2	21 015 €
N° 10	836 m2	25 205 €	N° 17	788 m2	22 472 €
N° 11	815 m2	22 661 €	N° 18	636 m2	19 175 €
N° 12	800 m2	21 708 €			

Aménagement du secteur de Bellevue (conclusion étude réalisée par Nicolas Delivert, Bac technologique STAV aménagement et valorisation des espaces, juillet 2007)

■ *Qualités du site :*

- Topographie qui offre de larges vues sur la ville et le paysage alentours, proximité des grands espaces naturels. Ce relief constitue un atout non négligeable en terme d'environnement paysager pour les futurs habitants
- Pas de contraintes géologiques majeures
- Plus de 20 ha facilement accessibles
- Pas de nuisances liées à l'activité agricole
- Nuisances modérées par le trafic voisin : RD590.

■ *Inconvénients du site :*

- Contraintes hydrauliques induites par un phénomène de centralisation des eaux de ruissellement au niveau du talweg sur le secteur de Bellevue, et par un phénomène naturel de ruissellement
- Absence de dispositifs piétons permettant de gagner le centre en toute sécurité.

■ *Solutions* :

- Réalisation d'un bassin de rétention et mise en place d'un dispositif de récupération des eaux pluviales
- Intégration d'aménagements piétons à même de relier le centre et les quartiers
- Intégration d'espaces verts dans la requalification des voies et pour la continuité du paysage.



Stade



L'arrosage du stade a été mis en service mi-juillet. Une prise d'eau a été aménagée en bordure d'Allier (ancienne prise d'eau des Abattoirs) ainsi qu'un pompage permettant d'alimenter la bâche de reprise (réserve) existante de l'arrosage du stade.

La partie hydraulique a été réalisée par l'entreprise Chomat basée à St Just St Rambert (42) et les travaux d'infrastructure par les services techniques municipaux. Ce système permet de compenser les quelques 12 à 15 000 m3 fournis par le réseau d'eau potable de la ville pour une surface de pelouse arrosée de 2,5 ha.

Début juillet, ce sont des travaux mécaniques d'**amélioration des surfaces engazonnées** qui ont été réalisés par l'entreprise spécialisée Reynov' Sport basée à Landos (43) : décompactage du terrain (perforations de 20 cm de profondeur et 3 cm de diamètre), sablage de l'ensemble, regarnissage par engazonnement et placage des zones abîmées. Les terrains sont immobilisés jusqu'à la mi-septembre. Coût d'intervention : 9 500 €.

Travaux réalisés par les Services techniques municipaux

- Plantation des Hauts de Bellevue (voir rubrique espaces verts)
- Réalisation du local de pompage et des canalisations pour l'arrosage du stade en bord d'Allier
- Séparation des locaux sportifs et culturels espace Léo-Lagrange avec le percement d'une porte d'accès direct entre les locaux associatifs et les terrains de sport
- Implantation des 7 panneaux d'affichage « Langeac ville propre » aux entrées de ville
- Travaux de réfection des HLL et mobil-homes du camping
- Peinture des volets du Jacquemart
- Logistique des animations (fête des associations, foire bio, finale de hand, 80 ans de l'ASCL, St Gal, feux du 14 juillet, Belle Journée… et pose des calicots 2007 Année La Fayette).

Voirie et Assainissement

■ Moutoulon : la voie a été utilisée comme déviation pendant les travaux de l'avenue Carnot. Il reste à effectuer la stabilisation et le revêtement des accotements ainsi que les trottoirs

Prévisions de voirie :

■ Rue de la Charité : reprise des réseaux et réfection de la chaussée qui sera surélevée d'environ 15 cm avec mise en place d'un caniveau central

■ Impasse Jules Vallès : reprise des caniveaux pour l'évacuation des eaux pluviales et réfection de la couche de surface

■ Brugiroux : réparation de la voirie communale à l'automne et pose du revêtement

■ Route de Volmadet : reconstruction du pont de la Ribeyre par la réalisation de buses de 1600 mm.

■ Jahon : Les travaux d'assainissement de la carrière de Jahon se sont terminés avec la réalisation de 10 branchements et la viabilisation de 3 nouveaux terrains. Le réseau est désormais raccordé à la lagune de Jahon.





LE COMPLEXE SPORTIF DE LANGEAC OU ESPACE LEO-LAGRANGE

Les travaux du complexe sportif, baptisé Espace Léo-Lagrange depuis son inauguration le 30 juin dernier ont débuté en septembre 2002 pour s'achever en octobre 2006. Depuis le personnel du Centre technique municipal s'affère à l'entretien, au marquage, à la maintenance… pour que les utilisateurs puissent pratiquer leurs activités sportives dans les meilleures conditions.

Un service sport au planning bien occupé

Qu'ils soient adeptes du ballon rond, du ballon ovale, ou de l'athlétisme, les sportifs langeadois ont un point commun, voire plusieurs : les stades locaux. En effet, ces derniers sont non seulement fréquentés par les associations sportives de football et de rugby, mais également par les scolaires dans le cadre de l'athlétisme et des rencontres UNSS, sans oublier les compétitions départementales de fin de saison. Et comme les équipements sportifs municipaux, dont le nouveau stade, fonctionnent quasiment toute l'année excepté durant les grandes vacances, un agent permanent est affecté au service sports.

En effet, tracer les terrains, tondre (avec l'aide du CAT) et arroser la pelouse, nettoyer les vestiaires, entretenir le stabilisé, sans oublier de vérifier les équipements, voilà en quelques mots le planning hebdomadaire de Vincent Chiron, agent municipal des services techniques, épaulé par quatre autres collègues : Jean-Marc Bayol, Jean-Pierre Breuil, Jean-Louis Surrel et Véronique Girard, pour les astreintes du soir et du week-end. Ces derniers doivent non seulement vérifier l'ouverture et la fermeture des équipements, mais également nettoyer les vestiaires, le samedi et le dimanche pour les matchs, suite aux entraînements du vendredi soir et intervenir en cas de problème.

A noter l'ensemble des stades, soit les 2 nouveaux et l'ancien situé rue Léo- Lagrange dispose dorénavant d'un système d'arrosage à partir des eaux de l'Allier grâce à l'installation au printemps dernier de canalisations et d'un abri de pompage au bord de la rivière (voir actualités/tour de ville). Seul le terrain attenant au Centre technique sera arrosé par l'eau de la ville.

Il ne faut pas oublier que la piscine et le gymnase sont également entretenus et gérés en direct par la commune. Vincent Chiron supervise le nettoyage du gymnase, l'entretien des équipements, la gestion du chauffage et de l'électricité, ainsi que les petites réparations, sans oublier l'ouverture et la fermeture du bâtiment équipé d'un système d'alarme anti-intrusion.

Philippe Boisserie intervient pour sa part de manière permanente sur la piscine et sur la chaufferie municipales, aidé par François Bouet, Henri Romieu et Vincent Chiron pour les astreintes.



Le complexe sportif en quelques chiffres

Le complexe sportif Léo-Lagrange se compose d'un terrain d'honneur de 68 X 129 mètres pour la pratique du football et du rugby, d'un terrain gazonné d'entraînement de 60 X 68 m, d'un terrain d'entraînement stabilisé de 68 X 42 m, d'aires d'athlétisme : piste, lancé de poids, de disque et de javelots, saut en longueur et en hauteur, de vestiaires ainsi que d'une aire de stationnement et d'éclairages sur tous les stades.

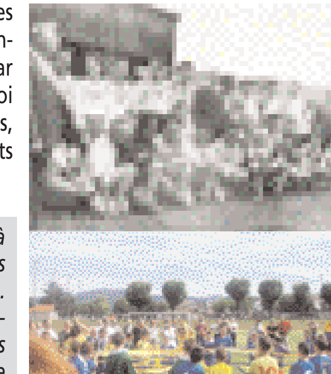
L'opération a été engagée selon le calendrier suivant :

- 1ère tranche réalisation d'un terrain d'honneur, de l'aire d'entraînement engazonnée, de la voirie, des réseaux divers et de la clôture, de septembre 2002 à avril 2004,
- 2ème tranche réalisation de l'aire d'entraînement stabilisée, de la voirie, de réseaux divers et des aires d'athlétisme, de mars 2004 à juillet 2006.
- 3ème tranche construction des vestiaires de mars 2005 à octobre 2006.

Le coût total de l'opération s'élève à 905 485,43 € HT, financé à hauteur de :
41 % par la Région Auvergne (371 098,00 €)
13 % par le Conseil Général de la Haute-Loire (122 201,00 €)
10% par la Communauté de Communes du Langeadois (90 548,54 €)
35 % par la Commune de Langeac (310 637,89 €)
1% par la Fédération Française de Football (11 000, 00 €).

L'ASCL a soufflé ses 80 ans

L'Association Sportive des Cheminots Langeadois soufflait en 2007 ses 80 ans et comme il se doit, ses membres avaient souhaité fêter l'événement, prolongeant l'inauguration du stade ce samedi 30 juin jusque tard dans la nuit pour célébrer dignement l'anniversaire de la vieille dame au demeurant très alerte. Rencontres sportives et ambiance festive s'étaient donnés rendez-vous sur le terrain, soulevés par les rythmes brésiliens de la troupe du « Roi Lézard ». En soirée, dirigeants, joueurs, anciens et actuels, et autres sympathisants partageaient un repas dansant.



Née en 1927, l'ASCL se prénomme à l'époque l'ASPLM et elle accueille tous les pratiquants de football, soit 18 licenciés. L'équipe s'installe sur un terrain de la plaine de Von avant de se rapprocher des anciens abattoirs. C'est le 25 novembre 1946 que l'ASCL succède à l'ASPLM. A l'époque l'ASCL est une société omnisport, on y pratique le football, l'athlétisme, et le basket-ball. En 1954, les diverses sections de l'ASCL regroupent plus d'une centaine de licenciés. Aujourd'hui, l'ASCL en compte 230, soit une quinzaine d'équipes, dont 35 enfants, de 6 à 8 ans, inscrits à l'école de foot - labellisée depuis cette année - et qui bénéficiera désormais d'éducateurs sportifs diplômés.





Inauguration de l'Espace Léo-Lagrange

Le complexe sportif utilisé déjà depuis quelques mois a été inauguré, samedi 30 juin, en présence de nombreuses personnalités et de représentants des associations utilisatrices : les rugbymen et les footballeurs locaux.

A cette occasion, s'étaient déplacés dans la cité langeadoise, Mr Christophe Mirmand, Préfet de la Haute-Loire ; Mr Hugues Malecki, Sous-Préfet de l'arrondissement de Brioude ; Mr René Souchon, Président du Conseil Régional ; Mr André Chapaveire, Vice-Président du Conseil Régional ; Mr Philippe Vignancour, Vice-Président du Conseil Général ; Mr Jean Proriol, Député de la Haute-Loire ; Mr Paul Chamaly, représentant du district de Football de la Haute-Loire. Ce dernier soulignait que « la Mairie avait été attentive aux directives des fédérations et que l'homologation du stade avait été faite parfaitement dans les normes» ; le Préfet tenait pour sa part à rappeler les financements obtenus pour la réalisation du complexe sportif en précisant que « Langeac n'avait pu bénéficier du Fond National du Sport, qui à l'époque n'existait pas, et qu'il serait particulièrement vigilant sur le suivi des dossiers à venir».



LE BUDGET DE LA COMMUNE
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2006

Dépenses réelles :	5,8 millions d'€
Recettes réelles :	7,1 millions d'€
Dépenses totales :	7,9 millions d'€
Recettes totales :	8,7 millions d'€
Résultat de l'exercice excédentaire :	1,5 millions d'€
Résultat cumulé excédentaire :	0,7 millions d'€

Lorsque la commune dépense 1000 €

2669 € Frais de personnel

152 € Charges générales de fonctionnement

145 € Dépenses d'équipement (études, acquisitions immobilières et matériel, travaux neufs de bâtiments, réseaux et voiries

133 € Remboursement de la dette

126 € Dépenses antérieures

79 € Autres dépenses

53 € Amortissement

46 € Autres charges de gestion

Lorsque la commune enregistre 1000 € de recettes

267 € Dotations de l'Etat

250 € Produit fiscal (impôt)

161 € Produits d'exploitation des services

240 € Autres recettes

56 € Subventions et participations

26 € Excédent antérieur

PREVISIONS DE L'EXERCICE 2007
Equilibre budgétaire à hauteur de 9,5 millions d'€

Economie / Finances



Où en est l'élaboration du PLU ?

L'établissement d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) se substituant au POS (Plan d'Occupation des Sols) existant reste une procédure longue et doit faire l'objet d'une réflexion concertée. Rappel du processus en cours et avancée du dossier.

1ère Phase diagnostic et PADD

20 juin 2003 : Décision du Conseil Municipal d'établir un PLU.

25 Février 2005 : Désignation par le Conseil Municipal du cabinet d'urbanisme chargé d'assister la commune : Cabinet Sycomore de Clermont-Ferrand assisté de Madame Assimacopoulos, architecte au Puy-en-Velay.

10 Juin 2005 : Lancement de la Procédure.

De Décembre 2005 à Juin 2006 élaboration du PADD (Plan d'aménagement et de développement durable) :

- Identification des besoins et des perspectives de la Commune, formulation des enjeux à travers 3 réunions thématiques en novembre et décembre 2005 :
  - Le Développement urbain
  - Le Paysage et l'Environnement
  - Les Déplacements
- Définition des orientations d'aménagement à travers 4 réunions thématiques en Mars et Avril 2006 :
  - Habitat et Développement économique
  - Déplacement paysage et environnement
  - Développement de l'urbanisation dans et à proximité de la zone urbaine.
  - Développement de l'urbanisation autour des villages.

Cette phase se conclut avec la présentation devant le Conseil Municipal du 12 juillet 2006 du projet PADD comportant 4 points clés suivants :

- Le développement des quartiers situés à l'Ouest de la voie ferrée (Petit Breuil-Val Fleuri-Les Oliviers-La Chalède) par une voie de desserte vers le nord débouchant au giratoire du viaduc.
- La création de pôles d'activités : extension de la zone d'activités de Chambaret, poursuite de l'aménagement du Camping, extension de la zone de tourisme, développement du Centre Hospitalier.
- L'aménagement d'espaces de loisirs rive droite de l'Allier et de la colline St Roch.
- La proposition de construction d'un nouveau pont sur l'Allier.

Une réunion publique, le 7 décembre 2006, ainsi qu'une exposition actuellement en Mairie, ont mis un terme à cette première phase.

2ème Phase : L'élaboration proprement dite du PLU

Le document final du PLU doit comprendre 4 éléments majeurs :

- un rapport de présentation
- le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- le plan de zonage et le règlement
- les annexes et documents graphiques.

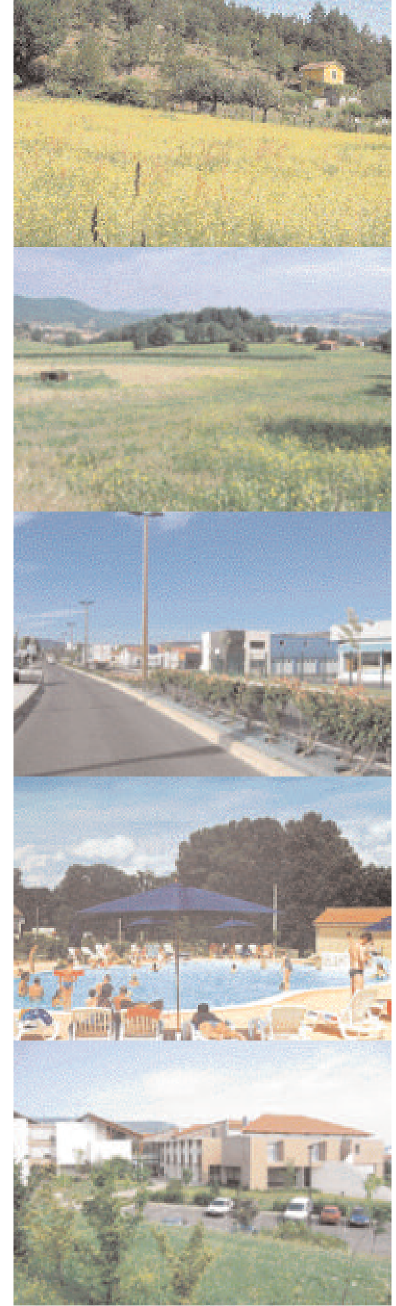
La réflexion actuellement en cours porte sur le plan de zonage et le règlement du PLU.
Si le plan de zonage exposé en Mairie est quasiment achevé, il n'en est pas de même du règlement en cours d'élaboration.

Le plan de zonage affiche 4 types de zones :

Les zones U (urbaines) : « Peuvent être classées en zone urbaine les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter »

Les zones AU (à urbaniser) : « Peuvent être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation. » On distingue deux types de zone AU selon le critère de desserte en équipements publics à la périphérie immédiate de la zone :

- Lorsque les voies et réseaux existants à la périphérie immédiate de la zone ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, le PADD et le règlement définissent les conditions d'aménagement et d'équipement de la zone.
- Lorsque les voies et réseaux existants à la périphérie immédiate de la zone n'ont pas une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, son ouverture à l'urbanisation peut être subordonnée à une modification ou une révision du PLU.



Les zones A (agricoles) : « Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A ».

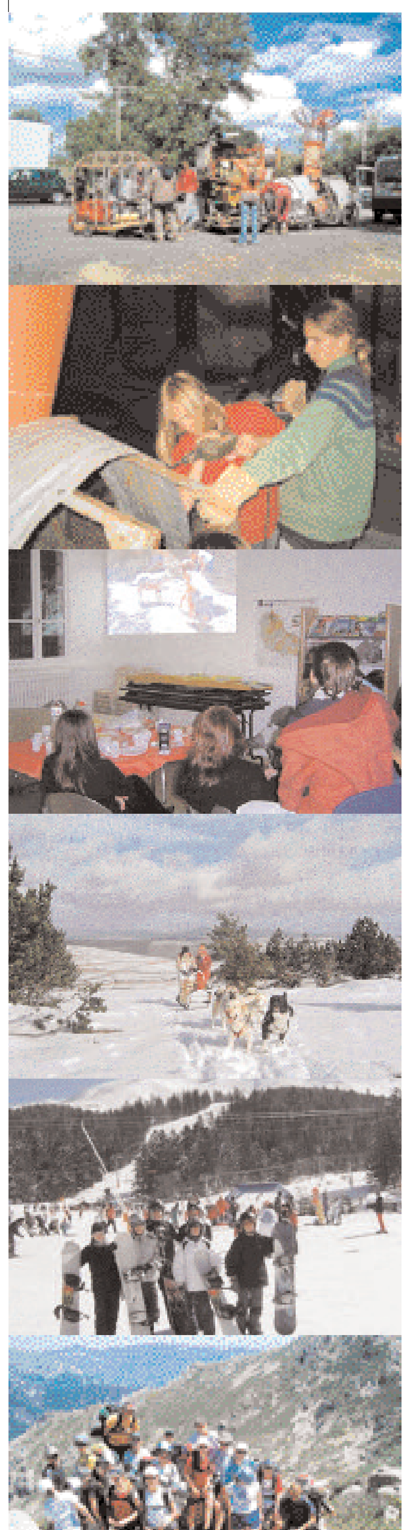
Les zones N (naturelles et forestières) : Peuvent être inclus dans ces zones les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages. « Des constructions peuvent y être autorisées dans des secteurs de taille et de capacité d'accueil limités, à la condition qu'elles ne portent atteinte ni à la préservation des sols agricoles et forestiers ni à la sauvegarde des sites, milieux naturels et paysage ».

Le règlement en cours d'élaboration se décline pour chacune des zones et vient préciser la nature et les conditions d'occupation des sols autorisés.

Cette 2ème phase d'élaboration s'achèvera avec l'examen par le Conseil municipal du projet de PLU qui sera ensuite soumis aux personnes publiques associées. Les prochaines étapes consisteront en la mise à l'enquête publique du PLU avant son approbation définitive par le Conseil municipal.

Urbanisme/Environnement





La Communauté de communes du Langeadois au service de la jeunesse

Le service Jeunesse de la Communauté de Communes est ouvert, depuis juin 2004, aux jeunes de 12 à 17 ans. Il est animé par Caroline Schell, responsable du service, et s'adresse aux adolescents de la communauté de communes. Actions à l'année (au local des jeunes) et séjours (hiver et été) sont les deux pôles d'activité de cette structure très active. Explications et informations.

Le local des jeunes : un lieu pour des projets à l'année

Durant l'année, une dizaine de jeunes se retrouvent au local, situé dans la cour du Centre Culturel, le vendredi soir de 18h30 à 20h30. Sur place ils trouvent non seulement l'aide de Caroline Schell qui encourage leurs initiatives mais peuvent également accéder à l'outil informatique, à Internet…un apport précieux. Ces rendez-vous hebdomadaires permettent à l'animatrice d'accompagner également les jeunes sur des projets à long terme. Cette année, six d'entre eux ont créé une association junior, « Metalangeac » dont le but est de réaliser un festival de musique actuel, baptisé le « 43 Tour de Langeac». Ce dernier se déroulera sur une soirée le 20 octobre prochain au Centre culturel. Trois groupes devraient, à cette occasion, se produire sur scène : « Les Vieilles Valises », « Causes Perdues » et leur propre groupe « Rural Style ». Mais ce genre de manifestation étant assez onéreuse, les jeunes ont décidé, tout comme leurs prédécesseurs de l'an dernier, de réaliser un char pour les festivités de St Gal. Ils ont donc concocté leur « Bidule », une locomotive d'un genre nouveau façon récupération, dans l'espoir de faire parler d'eux et de gagner la prime tant convoitée. « Les jeunes sont motivés, nous avons déposé des demandes de subventions auprès d'« Action J 43 » et de la « MSA ». », souligne Caroline Schell avant d'ajouter «je leur apporte une aide logistique, ensuite ils se débrouillent tout seul pour présenter leur projet devant les jury ».

Des séjours pour fédérer le groupe et se connaître

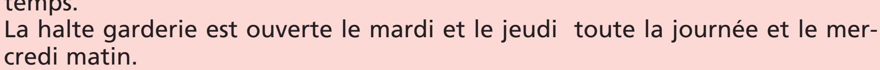
Après l'effort, le réconfort des séjours organisés aux vacances de printemps et d'été.
« Le but de ses séjours est de fédérer le groupe, de partager du temps ensemble. Ils se répartissent les tâches à tour de rôle : vaisselle, rangement et repas…, et par la même occasion apprennent à se connaître », souligne Caroline Schell, avant de poursuivre « c'est également pour moi le meilleur moyen de faire connaissance et de connaître leurs attentes ». Une sortie ski au Lioran a été organisée cet hiver ainsi qu'un raid en chiens de traîneaux aux Estables. Cet été les jeunes sont partis en Corse du 9 au 20 juillet. Sur place ils ont découvert les joies de la plongée dans les réserves naturelles, de la randonnée sur le GR 20, sans oublier les sensations fortes du bivouac et du canyonning. Une expérience fédératrice pour les jeunes du territoire de la Communauté de Communes.

Comme chaque année, à la rentrée scolaire, l'animatrice présentera son service dans les collèges locaux, auprès des professeurs et des parents. Pour de plus amples informations sur le service ou ses activités, contacter Caroline Schell à la Communauté de Communes de Langeac au 04.71.77.26.51.

Halte garderie : « Lis Petiots »



La Communauté de Communes s'adresse également aux plus petits avec son service multi accueil petite enfance, sous la forme d'une halte garderie dénommée « Lis Petiots ». Cette structure, située à Langeac Espace Saint François est encadrée par Sophie Gien, éducatrice Jeunes enfants et Séverine Chastel, auxiliaire de puériculture. Il s'adresse aux enfants de 10 semaines à 3 ans révolus pour un accueil occasionnel ou régulier et peut accueillir dix enfants en même temps.



La halte garderie est ouverte le mardi et le jeudi toute la journée et le mercredi matin.

Pour de plus amples renseignements sur les places disponibles contacter le 04.71.77.02.33



LANGEAC LA PROPRETE M'ENVIR

Pourquoi une charte sur la propreté en 2007 ?

Un schéma collectif de propreté environnementale ne se décrète pas du jour au lendemain. Il ne s'agit pas, par exemple, de dire qu'il faut supprimer les décharges sans avoir prévu de système de collecte, ou encore se déclarer « ville propre » si les eaux usées se déversent n'importe où… Langeac poursuit ses efforts en matière de réseaux et de voirie mais l'essentiel des équipements est en place :

- ville et villages disposent (après 40 ans d'investissements collectifs) de conditions sanitaires, de traitement des déchets, eau-assainissement quasi complets, d'aires paysagères naturelles et d'espaces verts
- les services spécifiques sont organisés au plan de la Commune, du SICTOM, du Département (services de l'Equipement), des entreprises privées, avec du matériel et des personnels compétents
- au plan urbain le centre ville s'est vu désengorgé par le plan de circulation mis en place sur les 25 dernières années et qui a eu un impact bénéfique en terme de limitation de la pollution, d'ouverture de l'espace (pour l'habitat et le commerce ainsi que le déplacement piéton), d'organisation du stationnement.

Les investissements qu'ils restent à faire sont humains. Il s'agit d'apporter un plus à l'action propreté collective.

Langeac ville propre en 10 points

La municipalité appelle les habitants à participer à l'amélioration et à la protection de l'environnement et du cadre de vie de la ville et des villages par des gestes au quotidien et une meilleure connaissance des actions engagées sur le terrain. Un petit dépliant tiré à 2500 exemplaires sur papier recyclé « Langeac la propreté m'environne » a été distribué dans les écoles, les commerces et est disponible en Mairie. Il récapitule en dix points les principales actions engagées par la collectivité :



1- fin de l'affichage sauvage : 7 panneaux ont été répartis aux entrées de ville et ronds-points et sont destinés à recevoir les informations municipales et locales. Aucun affichage électoral ou publicitaire n'est autorisé en dehors des panneaux officiels (a)

2- signalisation réglementée en ville : aucun panneau directionnel ou publicitaire ne peut être posé sans l'autorisation du Maire. Les panneaux existants non autorisés seront enlevés (a)

3- rangement des poubelles : les bacs individuels gris (ordures ménagères) et bleus (recyclables) doivent être rentrés après le passage des camions-collecteurs du SICTOM. Des corbeilles et caches-poubelles en bois ont été installés sur les bacs publics (a)

4- collecte des encombrants : cette collecte est effective tous les 3 mois les premiers lundis de mars/juin/septembre/décembre en s'inscrivant à l'avance en Mairie au 0471777117 (police municipale). Prochaines dates : 3 septembre et 3 décembre

5- dépôt des déchets : les particuliers peuvent déposer leurs déchets verts, gravats (en quantité limitée) et autres encombrants - exceptés les pneus et l'électroménager recyclés par les vendeurs spécialisés - à la déchetterie du SICTOM. Les entreprises doivent passer par la déchetterie BTP (payante)

Petit mode d'emploi du bon voisinage

- Ne pas passer la tondeuse ou mettre un moteur en marche trop tôt ou trop tard dans la journée (en tous cas interdiction le dimanche avant 10h)
- Baisser le son de votre téléviseur ou chaîne après 22h
- Contrôler et empêcher vos chiens d'aboyer la nuit évidemment, le jour en votre absence. Leur vagabondage est interdit (voir point 7)
- Tenir propre l'environnement de votre maison ou appartement
- Rentrer vos poubelles après chaque passage, ne pas les sortir l'avant-veille de la collecte
- Avertir vos voisins d'un événement bruyant exceptionnel
- Ne pas oublier de dire le petit bonjour ou bonsoir... Merci pour eux !

IRONNE



6- nettoyage des rues assurés par les services municipaux : ce service est réalisé après les marchés (2h après le départ des marchands ambulants). Déchets et détritus devront être mis dans des sacs poubelles, enlevés en même temps que cartons et cagettes. Les places de la Liberté et de la Halle ne seront autorisées au stationnement qu'à partir de 15h les jeudis. Afin de faciliter le passage de la balayeuse, les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois, le stationnement sera interdit dans les rues Victor-Hugo, République, Jules-ferry, Lafayette, Charles de Gaulle de 6h à 8h du matin (a)

7- lutte contre les pollutions canines : un service est spécialement créé pour entretenir les sanicanins et enlever les déjections dans les rues. Les propriétaires de chiens doivent utiliser le caniveau ou être équipés de matériel de ramassage. Le vagabondage des chiens est interdit et passible d'amende. Les animaux vagabonds seront conduits en refuge. Les chiens doivent être tenus en laisse y compris dans les parcs et espaces publics. La possession de certaines races de chiens est réglementée par la loi et soumise à déclaration. Une surveillance stricte s'appliquera



8- enlèvement gratuit des carcasses : les carcasses de voitures et ferrailles préalablement recensées sur la commune, pourront être enlevées à la demande des propriétaires, avec obligation de fournir la carte grise pour les véhicules (tél 04 71 77 71 17) (a)



10- poursuite des efforts de fleurissement de la ville (2 fleurs). Les particuliers sont encouragés à fleurir le centre ville, les quartiers et le coeur des villages (inscription au concours des maisons fleuries du 1er juin au 10 juillet service animation 04 71 77 28 06)

9- désherbage thermique : afin de protéger l'environnement, la commune s'est dotée d'un matériel de désherbage thermique, utilisé cette année en centre ville à la place des désherbants chimiques

Un dernier Point PLUS a été ajouté : il concerne l'amélioration de la qualité de l'air. Les conducteurs de véhicules à 2 et 4 roues sont invités à ne pas laisser tourner leur moteur à l'arrêt. Vitesse et passages répétés en ville sont interdits. La compréhension et l'observation de cette mesure vont évidemment dans le sens d'un comportement citoyen vis-à-vis de l'ensemble de la population.

(a) régi par un arrêté municipal





Hôpital local Pierre Gallice : construction d'un nouveau bâtiment en 2008

L'Avant-projet Détaillé de la nouvelle construction a été validé. Le permis de construire peut être déposé au début du mois d'août 2007. La construction sera donc engagée au premier trimestre de l'année 2008. La durée des travaux sera d'environ 18 mois.

Le nouveau bâtiment comprendra :

- Deux unités pour personnes âgées dépendantes de 40 lits chacune
- Un studio d'accueil pour les familles
- Un centre d'accueil de jour pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer
- Les bureaux du Service de soins Infirmiers à domicile.

La mise en service du nouveau bâtiment est prévue pour le 1er septembre 2009 ; date à laquelle devrait avoir lieu le transfert du Foyer Pour Personnes Agées situé route de Pinols.

Deux priorités ont prévalu dans le choix architectural, les fonctionnalités du nouveau bâtiment situé à l'entrée de l'hôpital, et son adaptation à l'hébergement des personnes âgées dépendantes.

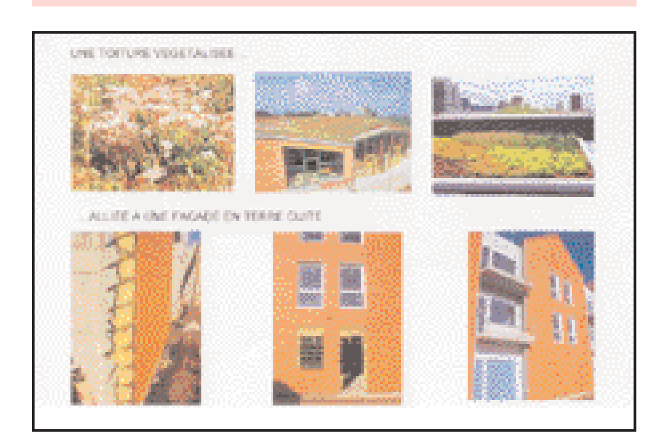
L'intégration sur le site a été particulièrement soignée par la société Chabanne, architecte chargée de la maîtrise d'œuvre. Le bâtiment sera couvert d'une terrasse végétalisée. C'est la caractéristique fréquente d'un bâtiment incluant les principes et critères du développement durable. Une toiture terrasse végétalisée comporte, selon la presse spécialisée, des intérêts d'ordre écologique, sanitaire et technique.

Elle ralentit l'écoulement des eaux de pluie (rôle d'éponge limitant par la même occasion les flux en entrée d'égouts et l'encombrement des stations d'épuration). Elle constitue un filtre naturel des eaux de pluie, en réalisant une épuration biologique, et également une protection contre les chocs thermiques, une isolation et un mode de régulation thermique par temps de canicule ou de grand froid. Elle absorbe enfin les ondes sonores et participe à l'isolation phonique.

La nouvelle structure ne sera donc pas une copie conforme des bâtiments existants, elle permettra de diversifier l'offre de service de l'hôpital (Centre d'accueil de jour) et offrira des prestations hôtelières de qualité.

Le nouveau bâtiment en quelques chiffres :

Montant de l'opération actualisé	**8 600 000 € TTC**
Surface Hors Œuvre nette (SHON)	**4 258 m²**
Surface Utile	**3 936 m²**
Subvention CNSA	**1 448 000 €**





Un registre est ouvert en Mairie pour signaler les personnes vulnérables

Social/Santé

28 29 & 30 SEPTEMBRE 07

journées de l'habitat et de la décoration

LANGEAC

Centre Culturel

Construire sa maison
Changer son système de chauffage
Opter pour les bio-énergies
Rénover, améliorer,
décorer son habitat...
Les artisans du Langeadois
vous accueillent, vous conseillent
et vous font partager
leur savoir-faire

Aménagez vos envies !!

LE PROGRAMME DES JOURNEES

Conçues pour favoriser le contact direct entre vous et les artisans, ces 1ères Journées de l'Habitat et de la Décoration en Langeadois multiplient les RDV grand public, les moments de détente, les animations pratiques. Consultez le programme et n'hésitez pas à vous inscrire à l'avance au 04 71 77 28 06 :

Vendredi 28



JOURNEE DES JEUNES & *DES METIERS DE L'ARTISANAT*

- Le matin : info jeunes (10h : les métiers de l'artisanat ; 11h : artisanat et développement durable) avec la Chambre des Métiers de la Haute-Loire
- **Ouverture grand public à 14h**
- ***Démo « traitement des bois, lasure, vernis » avec Syntilor et le magasin Weldom-Langeac à 15h30 et 17h30***
- Info OPAH à 16h
- **Inauguration à 18h - Pot des artisans**
- Nocturne jusqu'à 22h : « Décorer en lumières »

Samedi 29 *9h/18h*



JOURNEE DU CHAUFFAGE & *DES ENERGIES RENOUVELABLES*

- **Forum Gaz de France** réseau de distribution à 10h : « Le marché ouvert de l'énergie, quelles conséquences pour le client final ? »
- **Visites de « chantiers »**

■ A 11h avec Samuel Neuville/Espace Info Energie

Maison individuelle en brique monomur équipée d'un système solaire combiné (chauffage et eau chaude) avec appoint chauffage bois

■ A 14 h avec Jean-Stéphane Michel/Chauffagiste

Ancienne ferme rénovée avec chauffage au granulé bois y compris production d'eau chaude sanitaire

Inscription groupe de 15 personnes maximum au 04 71 77 28 06 (prévoir véhicule ou covoiturage). RDV parking Centre Culturel.

- ***Démo « enduits » avec Initiative Déco et le magasin Weldom-Langeac à 10h30 et 15h30***

Dimanche 30 *9h/18h*

JOURNEE DE LA RENOVATION *& DU PATRIMOINE RURAL*

- ***Démo « taille de pierre » à 10h***
- Info OPAH à 11h : **les aides en faveur de l'habitat**

Le fait de se situer dans un périmètre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat, ce qui est le cas du Langeadois, permet de bénéficier de taux majorés pour les aides à l'amélioration de l'habitat servies par l'ANAH. Il est donc intéressant de se poser cette question lorsqu'un propriétaire envisage de faire des travaux d'amélioration de l'habitat pour lui-même ou son locataire (25 à 35 % du montant plafonné des travaux peuvent être pris en charge).

Dans le cadre d'OPAH d'autres financements peuvent également intervenir (caisse de retraite, CAF, etc...) et dans certains cas, le montant total des travaux qui peuvent être pris en charge va jusqu'à 80 % ou 90 %.

- **Présentation de l'expo** « Habiter d'autres lieux » à 15h (comprendre et réhabiliter le patrimoine rural) avec un architecte du CAUE.

Journées de l'habitat et de la décoration

LANGEAC Centre Culturel - Rond-point Europe (accès par la déviation Langeac nord/Brioude).

Grand parking à côté des Stades - ENTREE : 2 €

Renseignements : 04 71 77 28 06









Journées de l'habitat



LE LANGEADOIS DEVOILE SA NATURE MULTI-SPORTIVE

Randonnées en tous genres, trail, raid aventure multi-activité, cyclisme (les championnats d'Auvergne de contre la montre disputés à Langeac le 21 juillet dernier, le retour de La Pierre Chany en 2008 avec l'appui du Comité régional de cyclisme), le Langeadois renoue avec les rendez-vous sportifs conviviaux qui s'adressent au plus grand nombre, jeunes et moins jeunes, population locale en tête, et qui dévoilent les potentialités attractives de notre territoire.

Le Trail de St Gal pour ouvrir les festivités d'été

Cette année, à l'occasion des festivités de Saint-Gal, un trio de jeunes langeadois, Frédéric Chalmeton, Emmanuel Clauzier et Philippe Pelissier, ont décidé de donner une touche de sportivité à la fête locale et ont concocté « Le Trail de Saint-Gal en Pays Langeadois ». Ce dernier proposait deux parcours : 11,5 et 32 kms et a accueilli pas moins de 180 participants locaux mais également du Puy-de-Dôme, de Saint -Etienne, Lyon ou encore Millau. Une occasion pour les coureurs de découvrir ou redécouvrir les paysages du Langeadois autrement.



Les plus courageux, qui ont opté pour les 32 km (le parcours affichant un dénivelé de 1350 m), sont partis dès 8h30 du centre ville en direction de la Croix de fer de Chadernac, avant de descendre dans la vallée de la Desges, remonter par Pébrac en direction du Château de Montpeyroux, Chazelles, Le Chausse, Tailhac, Villeneuve de Tailhac, Lestival, Bonnat, pour revenir par la Croix de la pluie et l'Ile d'Amour.

Le circuit de 11,5 km, qui rassemblait plus d'une centaine de participants à lui seul, partait à 10h du matin en direction de Moutoulon, Chadernac, Les Auvergnes, Chambaret, Moutoulon. Pour tous, les ravitaillements en route offraient une pause bienvenue et l'occasion d'apprécier organisation et beauté des sites unanimement saluées.

La première édition a en effet connu un tel succès que les organisateurs ont décidé de réitérer l'an prochain et d'inscrire le Trail de Langeac dans le cadre d'un challenge multi-épreuves qui inclura le trail d'Escoutoux, de Saint-Amand Tallende, d'Ambert et de Langeac. « Le fait d'inscrire le Trail de Langeac en challenge va nous amener des coureurs, il y a environ 350 participants à Escoutoux et 600 à St Amand Tallende », explique Frédéric Chalmeton, avant d'ajouter « un classement sera effectué sur les 3 meilleures performances et l'épreuve sera inscrite au calendrier des courses hors stade». De quoi prévoir un bon millésime pour 2008.

Classement du 11,5 km

Classement	DOSSARD	NOM	Catégorie	Temps
1	307	VERNET Eric	V1H	02:37:14
2	301	ALVY Bruno	V1H	02:42:56
3	322	FRAISSE Bertrand	V1H	02:54:48
4	355	CONAN Jean Marc	V1M	02:55:08
5	326	BOUET Philippe	V1H	02:55:39
6	344	MAGNE Gérard	#N/A	02:57:02
7	321	FRAISSE Emmanuel	SH	02:58:53
8	337	CHOUVY Gilles	V1H	03:03:56
9	324	PAILHES Gérard	V2H	03:04:37
10	311	LEVET Franck	SH	03:04:44
11	334	PEYRIEUX Guy	V1H	03:06:32
12	305	BORULLOL Hervé	SH	03:08:22
13	361	ROMIEU Henri	V2M	03:08:48
14	300	GERENTES Julien	SH	03:11:30
15	339	WIERZBA Jerome	SH	03:11:30

Classement du 32 km

Classement	DOSSARD	NOM	Catégorie	Temps
1	60	MERLE Cyril	SH	0:40:23
2	58	ASTIER Cédric	SH	0:42:00
3	109	CHIARISOLI Marc	V1H	0:45:07
4	1	RIOL René	#N/A	0:45:14
5	82	RENARD Alexandre	SH	0:45:48
6	7	GIOVENCO François	V1H	0:47:07
7	62	CHERION Joël	#N/A	0:47:09
8	99	THEROND David	SH	0:47:17
9	118	CHENET Ludovic	SH	0:47:22
10	69	MALLET Jean Louis	V1H	0:47:40
11	127	FILAIRE Joëlle	V2F	0:47:41
12	78	PORTAL Philippe	SH	0:47:49
13	68	MONTEL Pierre Antoine	EH	0:48:31
14	75	LIOTARD Bruno	SH	0:48:52
15	97	BOYER Christophe	SH	0:50:29
17	74	BOUDON Philippe	V1H	0:50:49

L'escapade du Haut-Allier : un raid aventure en septembre



Sport, endurance, convivialité (et musique pour finir) seront une nouvelle fois au programme dans le Haut-Allier, samedi 22 septembre, à l'occasion du 1er Raid Aventure en Langeadois baptisé « L'escapade du Haut-Allier ». Cette manifestation d'un genre nouveau est organisée par 3 sportifs locaux : Olivier Boularand, Hervé Pichon et Patrick Robillard par l'intermédiaire de l'association « Escapade du Haut-Allier » créée pour l'occasion. Il se déroulera sur les communes de Langeac et Chanteuges et est basé sur l'orientation autour d'activités de pleine nature telles que le VTT, le roller, la course à pieds, le canoë et la tyrolienne. L'épreuve se déroule sur la journée, elle est ouverte à tous, par équipe de 2 concurrents à partir de 16 ans, sur le principe d'une course chronométrée enchaînant successivement différentes disciplines sur plusieurs parcours : « Loisirs », « Sportif » et « Elite ». La journée se clôturera par un repas concert au Centre Culturel avec les groupes « La Maison qui tient chaud » et « Tolstoy ».

« L'objectif d'une telle manifestation est de promouvoir le territoire du Haut-Allier et de prolonger la période des animations estivales », confie Patrick Robillard, avant de préciser « C'est toute une organisation, il nous a fallu près de 6 mois pour régler la partie administrative. Puis nous nous sommes penchés sur le côté sportif. Nous prenons en charge la partie logistique et l'association « Azimut 43 » du Puy-en-Velay se charge de la partie course ».

Déroulement de l'épreuve

Les participants seront accueillis à partir de 8h du matin à l'Ile d'Amour pour un départ prévu vers 10h, les épreuves devant être achevées aux alentours de 17h, pour laisser place à l'apéritif offert par la Mairie de Langeac puis au repas et au concert qui commencera à 21h, au Centre Culturel.

■ Les concurrents débuteront par l'épreuve du **« Run and Roller »** : départ du site de l'Ile d'Amour à Langeac en début de matinée. Les duo(s), un en roller, l'autre en course à pieds, effectueront une épreuve chronométrée sur un parcours fermé en centre-ville avec retour à l'Ile d'Amour.

■ Puis ils prendront le départ de la **Course d'orientation** : nouveau départ de l'Ile d'Amour, à pieds cette fois, pour rejoindre la gravière de Chanteuges en fin de matinée d'où ils s'élanceront du rocher avec la Tyrolienne sur une distance de 160 mètres. Beaucoup d'émotions fortes au rendez-vous !

Après l'effort, viendra enfin le réconfort avec un 1er ravitaillement offert par la Mairie de Chanteuges.

■ En début d'après-midi, les concurrents embarqueront pour l'épreuve de **Canoë orientation** Chanteuges/Langeac avec l'arrivée des canoës prévue sur le champ de Fêtes en milieu d'après-midi. Puis les candidats retourneront sur l'Ile d'Amour en course à pieds avant de débuter la dernière **épreuve de V.T.T.**

■ A partir de là, ils auront à réaliser une boucle d'environ 1 h 30 autour de Langeac, en direction du secteur de Marsanges-Barlet, avec pour objectif de trouver les balises dissimulées sur le parcours, avant de revenir en ville.

A noter, les organisateurs fournissent les canoës et l'équipement nécessaire pour la tyrolienne, chaque concurrent quant à lui, doit apporter son casque, sa boussole, ses rollers et son VTT.

A l'inscription, les concurrents devront choisir le niveau de leurs parcours, à savoir :

- Loisirs : accessible à tous à partir de 16 ans (Run and Roller : 8 balises ; Course d'Orientation : 6km ; Canoë :5 km ; VTT : 9km)
- Sportif : pour les pratiquants réguliers (Run and Roller : 12 balises ; Course d'Orientation : 7 km ; Canoë : 5 km ; VTT : 14 km)
- Elite : pour les pratiquants confirmés (Run and Roller : 15 balises ; Course d'Orientation : 8 km ; Canoë : 5 km ; VTT : 18 km)

Cette manifestation sportive a lieu avec le soutien des communes de Langeac et Chanteuges, de la Communauté de Communes du Langeadois, du S.M.A.T. du Haut-Allier, du Conseil Général de la Haute-Loire ; du Conseil Régional d'Auvergne et des sponsors.

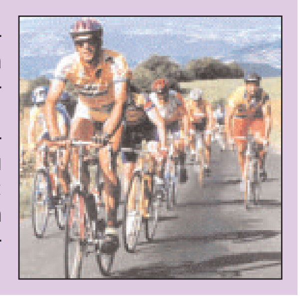
L'Office de Tourisme intercommunautaire de Gorges de l'Allier, place Aristide Briand, prend les inscriptions, dès à présent, soit 20 € par personne et 15 € pour le repas concert. A noter que le concert est ouvert au public. Pour tout renseignement contacter le 04.71.77.05.41.



L'avis des techniciens tourisme du SMAT du Haut-Allier

Il y a quelques années, un journaliste d'un grand magazine national que nous avions invité dans les Gorges de l'Allier nous a déclaré lors d'une descente de raft entre Monistrol et Prades : « J'ai dû descendre à peu près toutes les rivières navigables d'Europe. Sur un plan purement sportif, je ne classerais pas l'Allier en toute première place, par contre je n'ai pas souvenir d'avoir navigué dans un milieu naturel d'une telle beauté ». Cette phrase illustre parfaitement ce qu'est le Haut-Allier et par voie de conséquence sur quelles activités il faut construire notre développement touristique.

Ne privilégions pas, comme par exemple dans les Gorges de l'Ardèche la mono-activité. Ne cherchons pas non plus à développer des « sports extrêmes ». Notre territoire est un magnifique espace propice au développement de « découverte active du patrimoine ». Le canoë, c'est pour découvrir la rivière ; la randonnée, c'est pour prendre le temps « d'écouter notre nature », le cyclotourisme, la moto verte, c'est pour parcourir nos paysages…



Et les nouvelles installations de prestataires qui proposent des parcours aventure en forêt ou des balades à vélo s'ajoutent parfaitement au panel des « multi-activités » déjà existantes.

Quant à ceux et celles qui aujourd'hui prennent l'initiative de créer le « Trail de St Gal », « l'Escapade du Haut-Allier » ou la remise sur pied de la fabuleuse « Pierre Chany », ils participent de façon exemplaire à l'image promotionnelle qu'il faut donner de notre territoire.





Actions culturelles étendues pour les scolaires dès la rentrée 2007

Le bilan des actions culturelles 2006/2007 en direction des scolaires est positif. 3319 élèves de Langeac et de plusieurs établissements proches (Lachaud, Mazeyrat, Pinols, Siaugues, Saugues) ont été touchés par les différentes opérations mises en place par le service culturel de la Mairie. Ce nombre est en augmentation. Les actions en direction du territoire du Langeadois seront multipliées dès la rentrée, en s'appuyant notamment sur le relais de la Communauté de communes et son service jeunesse.

Journées du patrimoine, découverte de la commune et de ses institutions, quinzaines à thème (l'Afrique, St Exupéry), spectacles jeunes publics, concerts, conférences (L'Irlande, Le Québec), films en VO, théâtre, ateliers d'art plastique sur Chagall, séances ciné-scolaire en association avec Langeac Culture Loisirs (« Indigènes », « Jean de la Fontaine », documentaire d'Al Gore sur le réchauffement climatique dans le cadre de la thématique bio/environnement), opération « Livre Elu » avec la Bibliothèque, tout ou presque fait recette auprès du public scolaire.

La réunion de bilan qui s'est tenue, comme chaque année en juin, avec les responsables des établissements a déjà permis de dessiner les lignes d'une prochaine saison qui s'ouvre à de nouveaux partenariats :

- Poursuite des visites du patrimoine à la rentrée avec la Communauté de communes du Langeadois et le Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier (visite-découverte de la Gendarmerie, son évolution des origines de la Garde nationale à nos jours)
- Quinzaine La Fayette/Droits de l'homme en octobre (interventions sur l'abolition de l'esclavage, expos dont celle de l'Hermione avec la maquette de la frégate en reconstruction, interventions sur les droits des enfants). Démarrage du projet éducatif du Pays d'art et d'histoire « Raconte-moi la vie au temps de La Fayette »
- Quinzaine sur la planète et l'environnement (au printemps 2008)
- Spectacle de marionnettes à Noël et concert de musique africaine
- Ateliers d'écriture et de pratique théâtrale avec le metteur en scène Stéphane Aucante (déclinable en primaire et collège)
- Proposition d'atelier jonglage et équilibre (nouveau cirque) avec la Compagnie Au clair de la Bulle, installée depuis peu à Langeac
- Spectacles jeune public pendant le temps scolaire et les petites vacances.

Autre thème mis en avant, le conte. La Communauté de communes du Langeadois renouvellera en 2007 son festival « Conte au Païs » : le conteur Jean-Paul Jousselin interviendra à Langeac le vendredi 23 novembre. Nouvelle initiative également à la bibliothèque avec l'heure du conte, mise en place grâce à la collaboration de Sophie Gien, conteuse (et également responsable de la halte-garderie Lis Petiots, voir info en page jeunesse), qui donnera rendez-vous aux plus jeunes les 1ers mercredis de chaque mois, à partir d'octobre.

Du côté des plus grands (et aussi des maternelles), les sujets de santé, prévention, alimentation seront mis en avant. Bref, si quelques détails restent encore à caler, il y a de quoi remplir avant l'heure l'agenda de nos chères têtes blondes…

Pour plus d'infos : Service culture et animation, ville de langeac 04 71 77 28 06

Culture / Scolaires

TRIBUNE LIBRE OPPOSITION

Financement des écoles publiques : un devoir incontournable pour les communes.

Depuis 6 ans, l'opposition se bat pour que la subvention municipale, **unique source de financement des écoles publiques**, soit suffisante. Pourquoi ce combat ? Afin que l'école de la République puisse fonctionner sereinement et proposer à tous les enfants un **service public d'éducation de qualité et respectueux de ses grands principes fondateurs**. Il n'est pas inutile d'en rappeler certains :

- la gratuité

« Le principe de gratuité de l'enseignement primaire a été posé dès la fin du 19e siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. *L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit.* Les manuels scolaires sont gratuits jusqu'à la classe de troisième, ainsi que les matériels et fournitures à usage collectif. Dans les lycées, les manuels sont le plus souvent à la charge des familles. »

- la laïcité

«*Le principe de laïcité en matière religieuse est au fondement du système éducatif français depuis la fin du 19e siècle. L'enseignement public est laïc depuis les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886.* Elles instaurent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'Etat. Le respect des croyances des élèves et de leurs parents implique : l'absence d'instruction religieuse dans les programmes, la laïcité du personnel, l'interdiction du prosélytisme. »

- la neutralité

«En ce qui concerne le service public de l'éducation, la neutralité trouve plusieurs applications : *elle est politique, religieuse et commerciale.* Le service public d'enseignement doit en effet répondre à l'intérêt général et aux missions qui lui sont dévolues. Les établissements scolaires n'ont par conséquent pas vocation à effectuer des opérations commerciales.

La neutralité s'impose tout particulièrement aux enseignants, qui doivent respecter la liberté de choix des familles et le jeu de la concurrence en matière d'achats.

La publicité est interdite dans l'enceinte de l'école. *Ni les enseignants, ni les élèves ne doivent servir, directement ou indirectement, à quelque publicité commerciale que ce soit.*

Les manuels scolaires dans lesquels figurent des encarts publicitaires non justifiés par une activité pédagogique doivent être évités. De même, il est interdit de distribuer aux élèves des documents commerciaux. »

Pour être en mesure de respecter ces grands principes républicains et celui de l'égalité qui n'a pas été cité, l'école publique a besoin de pouvoir compter sur un soutien sans faille de sa commune. C'est pourquoi nous avons beaucoup débattu et exprimé notre point de vue au sein du Conseil municipal. Nous avons été entendus et nous continuerons le travail entrepris jusqu'au terme de notre mandat.

Sources : Ministère de l'Education Nationale.

Isabelle Guey-Benoit

Infos pratiques

Permanences du Maire et des Adjoints

Permanences du Maire :
consulter la presse et sur rendez-vous au 04 71 77 71 10

Permanences des Adjoints :
de préférence sur rendez-vous à l'accueil de la Mairie

- **Adjoint aux finances :** M. Marc Taillandier, le mardi à 10 h
- **Adjointe à la culture et l'enfance :** Mme Nicole Lonjon, le vendredi à 17 h
- **Adjointe action sociale et vie scolaire :** Mme Marie-Thérèse Roubaud, les mardis et jeudis à 10 h
- **Adjoint aux sports :** M. Daniel Boissier, le mercredi à 14 h
- **Adjoint à l'urbanisme :** M. Joseph Torrent, le vendredi à 11 h

Et pour tous renseignements

Mairie de Langeac :
Ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
Tél : 04 71 77 71 10 - Fax : 04 71 77 71 11

Attention nouveau standard !

Après avoir composé le n° de téléphone de la Mairie, vous serez mis en communication avec les postes :

Etat-civil/Elections	en composant le 1
Police municipale	en composant le 2
Urbanisme	en composant le 3
Services techniques	en composant le 4
Culture/Animation	en composant le 5
Comptabilité	en composant le 6
Accueil	en composant le 7

Ce texte symbolique, publication de Mme Gabrielle ANDRIEU que nous remercions, fait partie du numéro spécial « La Fayette 2007 » du bulletin de liaison édité par l'association Le Jacquemart, que vous pouvez vous procurer sur place les après-midi à la Maison du Jacquemart, place de la Liberté, à Langeac pendant les expositions estivales de juillet-août et sur demande au 04 71 77 02 12. Prix : 12 €

LA FAYETTE ET L'AMERIQUE

En 1763, le désastreux traité de Paris élimine les Français d'Amérique ; la France perd le Canada et la Louisiane au profit de l'Angleterre, il marque la fin de notre premier empire colonial mais suscite chez nos compatriotes un esprit de revanche.
L'Angleterre devient une puissante nation coloniale puisqu'elle possède aussi une bande de 113 états coloniaux sur la côte Atlantique, peuplée de 2.200.000 habitants.

Révolte des 13 états coloniaux

Le gouvernement anglais veut faire supporter aux colonies une partie des frais de la guerre et leur impose, dès 1765, de lourdes taxes sur le sucre, un impôt sur les timbres, des droits de douane sur le papier, le verre.
Les colonies refusent et déclarent ces impôts illégaux. Le gouvernement anglais leur donne en partie satisfaction mais établit en 1769 une taxe sur le thé. Des jeunes de Boston jettent une cargaison à la mer et constituent des dépôts d'armes. C'est la révolte ouverte. La Virginie et le Massachusetts proclament leur indépendance.
Le 4 juillet 1776, au **Congrès de Philadelphie**, les treize colonies adoptent une **Déclaration d'indépendance**.

La guerre commence mal pour les **"Insurgents"** qui manquent d'unité, d'argent, d'armes. Mais ils gardent certains avantages dans un pays immense dépourvu de routes, de ponts, qui se prête mal aux évolutions d'une armée régulière. De plus deux hommes remarquables, Washington et Franklin, vont leur apporter l'appui de leurs talents divers.
George Washington (1732-1799) riche planteur de Virginie, formé à la guerre, s'impose à tous par l'unique ascendant de son caractère et de son patriotisme ; il dirige à la fois le Congrès comme homme politique et l'armée en qualité de généralissime.
Benjamin Franklin (1706-1790) né à Boston d'une famille de pauvres ouvriers, s'enrichit par le travail, imprimeur et scientifique, il s'illustre par ses découvertes dans le monde savant, il est l'agent diplomatique des insurgés, d'abord à Londres puis à Paris.
Dès le début de l'insurrection, le gouvernement français favorable aux colons, envoie des armes, des munitions aux "Insurgents" et, en mai 1773, avance un prêt d'un million de livres, mais Louis XVI en raison du fâcheux état des finances refuse de s'engager totalement.



Engagement de La Fayette

Par contre l'opinion publique est complètement acquise aux Américains et enthousiasme de jeunes nobles comme Ségur, Noailles et surtout La Fayette qui souhaitent combattre dans les rangs des insurgés.
La Fayette, issu depuis les croisades d'une longue lignée de soldats, n'oublie pas que son père Michel a été tué à Minden, en 1759, par un boulet anglais. Invité au **"Souper de Metz"**, le 8 août 1775, où il est question des "Insurgents", il est conquis par la Révolution américaine. Epris de liberté et de gloire il fait la connaissance de Benjamin Franklin qui a de nombreux contacts avec la noblesse libérale et les milieux francs-maçons.
En décembre 1776, il signe son engagement auprès de Silas Deane, représentant du Congrès : sa fortune lui permet d'acheter et d'équiper un bateau "La Victoire".
Malgré l'opposition royale et celle des Noailles il se rend à Bordeaux en mars 1777, s'inscrit sur le livre de bord sous le nom de Gilbert du Motier, Chevalier de Chavaniac, et part pour l'Amérique accompagné de 13 autres jeunes officiers dont un ponot, Louis Ange de la Colombe, 22 ans.
Son départ est officiellement annoncé au Congrès le 27 mai 1777 par Franklin et Silas Deane :
"Le marquis de La Fayette jeune gentilhomme de grands entourages de famille issu et de grande fortune est parti pour l'Amérique sur un vaisseau à lui accompagné de quelques officiers de distinction afin de servir dans nos armées. Il est extrêmement aimé et les vœux de tout le monde le suivent ".



Il aborde l'Amérique le 13 juin 1777, se présente devant les membres du Congrès à Philadelphie le 31 juillet et obtient le rang et la commission de Major Général dans l'armée des Etats-Unis.
C'est le 1er août qu'a lieu la première rencontre entre La Fayette et Washington, suivie d'une sympathie réciproque ; l'union et l'entente ne font que se resserrer entre les deux hommes, Washington éprouvant pour ce jeune homme âgé de 20 ans un sentiment paternel, La Fayette vouant au grand homme une admiration et une fidélité totales. La Fayette participe à la bataille de Brandywine, échec pour les insurgés, où il est blessé à la jambe. Le 17 octobre 1777 Washington assaille une armée anglaise descendue du Canada et l'oblige à capituler à **Saratoga**, avantage qui décide La France à s'allier aux Américains.
Le 25 novembre 1777, à Gloucester, La Fayette défait un corps américain de 350 hommes, Washington et le Congrès lui confient alors le commandement de la division de Virginie qu'il équipe à ses frais. Le 22 janvier 1778, La Fayette est chargé d'une mission au Canada, il prend contact avec les Indiens iroquois et hurons, alliés des Anglais, et parvient à se les concilier ; il conclut un traité d'alliance avec les Iroquois qui le surnomment **"Kayerla"** du nom de l'un de leurs guerriers.
La Fayette retourne en France en janvier 1779. Son retour est triomphal ; reçu par Vergennes ministre d'Etat, par Louis XVI, fêté à la Cour, à la Comédie Française, parti rebelle et fugitif il revient favori et triomphant.





En signe de reconnaissance, La Fayette reçoit par l'intermédiaire du petit-fils de Benjamin Franklin, au Havre, une épée d'honneur ciselée comportant quatre médaillons évoquant ses actions militaires et qui porte l'inscription : " *From american Congrès to Marquis de La Fayette 1779* "

Cette épée a une histoire. Ramenée à Chavaniac par le Marquis elle s'y trouve encore en août 1793. Peu avant son arrestation Adrienne cache de nombreux documents et enterre l'épée. Déterrée par George W. de La Fayette, il la ramène à son père réfugié en Hollande, la poignée en or a résisté, mais la lame rouillée est détruite. La Fayette la remplace par la lame que lui avait offert la Garde Nationale de Paris.

Guerre Anglo-Française 1778-1783

La victoire américaine de Saratoga amène les français à soutenir ouvertement les "Insurgents". L'Angleterre y répond par une déclaration de guerre. Les Français entrent dans le conflit en février 1778. La France apporte aux américains une aide maritime et diplomatique et entraîne l'Espagne à ses côtés.



Le 20 janvier 1780, Louis XVI prend la décision d'envoyer un corps expéditionnaire de 6000 hommes en Amérique sous le commandement du comte de Rochambeau nommé Lieutenant Général. La Fayette chargé d'annoncer la nouvelle au Congrès, s'embarque pour **"un deuxième voyage"** à La Rochelle, sur la frégate 'L'Hermione".

Après des combats indécis sur terre et sur mer, une bataille décisive a lieu à **Yorktown** en Virginie en octobre 1781. Une armée anglaise est cernée, du côté de la mer par une flotte française et sur terre par les armées de Washington et de La Fayette auxquelles s'adjoint le corps de Rochambeau récemment envoyé de France.

L'Hermione

La paix est signée à Versailles en septembre 1783.

L'Angleterre reconnaît l'**Indépendance des Etats-Unis**. Il faudra attendre 1787 pour que les Etats-Unis se dotent d'une constitution, celle d'aujourd'hui.

Washington est nommé à l'unanimité premier Président de la République américaine en 1789 et réélu en 1793.

Troisième voyage en Amérique

En juin 1784, répondant à l'invitation de Washington, La Fayette entreprend un **troisième voyage en Amérique**, voyage triomphal qui se termine par un adieu émouvant au Généralissime le 21 décembre 1784.

"Adieu, adieu mon cher Général, c'est avec une peine inexprimable que je sens que je vais être séparé de vous par l'Atlantique. Tout ce que l'admiration, le respect, la gratitude, l'amitié et l'amour filial peuvent inspirer se réunit dans mon cœur pour le dévouer bien tendrement à vous" ...

Le 23 décembre 1784, Washington lui écrit :

" *Vous et vos héritiers mâles avaient été faits citoyens de cet état (Virginie) par un acte de l'Assemblée* ".

Quatrième voyage en Amérique

En 1824, La Fayette accompagné de son fils George Washington entreprend un quatrième voyage en Amérique.

C'est à travers les Etats-Unis une tournée triomphale, dans toutes les villes qu'il visite, fêtes, défilés, banquets, remises de médailles, réception au Congrès.

Lors d'un pèlerinage sur le tombeau de Washington, décédé en 1799, son neveu Curtis offre à Gilbert un anneau d'or contenant des cheveux de l'ancien président.

Reconnaissance et légende

En Amérique et en France, La Fayette est le personnage historique dont l'évocation provoque immédiatement des manifestations d'estime et de reconnaissance.

Aux Etats-Unis de nombreux centres possèdent de très riches collections de documents le concernant. Il existe à Boston en Pennsylvanie le **"La Fayette Collège"** qui honore et étudie le grand Français. Une quarantaine de villes ou de villages portent son nom.

En France, quantité de cités, de rues, d'écoles ont adopté le nom de La Fayette. Plusieurs ont érigé une statue et, en particulier, la ville du Puy-en-Velay.

N'oublions pas les médailles, les expositions, les ouvrages consacrés à La Fayette par dizaines. Enfin, réunissant les deux nations, les deux drapeaux français et américain flottent sur les deux tombes au cimetière de Picpus.

Et c'est sur ces deux tombes qu'aurait été prononcée, par le colonel Stanton, le 4 juillet 1917, amenant d'Amérique des hommes jeunes et hardis, une impressionnante et moderne machine de guerre, la fameuse phrase : **" La Fayette, nous voici ".** Emouvant témoignage de reconnaissance au citoyen et héros des deux mondes.



Gabrielle Andrieu (Avril 2007)



Sources:

- *Cours d'Histoire (sous la direction de Jean Guiraud)*
- *Le XVIIe et le XVIIIe siècles (Ch. Aimond)*
- *La Fayette, Trois siècles pour la liberté - Paul Pialoux (Edition Watel)*

Iconographie : M. Jacky Crespy, Pdt du Mémorial Lafayette ; Le Jacquemard, Art et Tradition en Langeadois ; Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier



CALENDRIER ANNEE LA FAYETTE

JUILLET	**Langeac, Animations Estivales 22 juillet**	*Accueil du groupe Jeunesse et Reconstruction, chantier culturel international*
	24 juillet	*Ouverture officielle de la semaine au centre culturel de Langeac*
	25 juillet	*Soirée country franco-américaine au camping*
	26 juillet	*Accueil des étudiants de Louisiane dans les familles. Concert Baroque en Val d'Allier à la collégiale St Gal*
	Les 27, 28 et 29 Juillet 2007 La Belle Journée à Langeac	*11ème Fresque historique de l'entrée du Général La Fayette à Langeac, venu prendre possession des terres de son marquisat en 1786*
	28 juillet	*Réception en Mairie des délégations louisianaises de la ville de Lafayette et des étudiants de l'université de Louisiane*
	29 juillet	Défilés historiques Hommage franco-américain à la Liberté
AOÛT	**24/25/26 août Concert/Spectacle historique à Chavaniac-Lafayette**	*« Les chemins de la Liberté » mis en scène par J-L Roqueplan ; le parc du château devient le théâtre d'une comédie humaine et musicale en 14 tableaux. 250 ans de la vie et l'oeuvre de La Fayette Info : 04 71 76 62 67 ou 04 71 77 05 41 ou 04*
SEPTEMBRE	**Jeudi 6 septembre 2007 Anniversaire de la Naissance de La Fayette**	*Cérémonies Officielles à l'occasion du 250ème anniversaire du Général Lafayette en présence des autorités civiles et militaires de France-Amérique*
	Vendredi 7 septembre Colloque La Fayette	*Colloque universitaire au Puy avec l'Université Blaise Pascal (Clermont-ferrand) sous la direction de P. Bourdin*
	Concours scolaire : rentrée 2007 (ouvert à tous les cycles)	*Lettre ouverte à M. de La Fayette (lettre, poème, réalisation plastique, vidéo...). Contact : Pays d'art et d'histoire du Haut-Allier au 04 71 77 28 30*
OCTOBRE	**15 au 26 octobre Quinzaine La Fayette au Centre culturel de Langeac** **Expositions grand public Animations, film, information sur les droits des enfants**	*• L'Hermione, le célèbre bateau de La Fayette actuellement en construction à Rochefort (panneaux et maquette)* *• La Fayette, chemins de la liberté*
	Mercredi 17 octobre : Table ronde à Langeac sur le thème des Droits de l'homme	*« La Fayette et les droits de l'homme » débattus par Gérard Conac et « l'Abolition de l'esclavage » par E. Taillemite*
NOVEMBRE	**Anniversaire de la naissance de La Fayette, en Louisiane**	*Célébration de la naissance de La Fayette, le programme américain portant sur l'ensemble de 2007. Reconstitution de La Belle Journée*
DECEMBRE	**8 décembre 2007 Concert de clôture de l'Année La Fayette au Centre culturel de Langeac**	*Harmonie de Chamalières (60 exécutants)*

INFORMATION : SERVICE CULTUREL : **04 71 77 28 06**